



Écho des villes

Aulnay-sous-Bois se lance dans la lutte contre le bruit

La municipalité d'Aulnay-sous-Bois, en partenariat avec le Conseil Régional d'Ile-de-France, a mis en œuvre un programme municipal de lutte contre le bruit, approuvé au mois de juin 1999 par le Conseil municipal.

Depuis cette date, de nombreuses actions ont été réalisées, telles que des études et travaux acoustiques dans les restaurants scolaires et autres équipements municipaux, la création d'un "espace rollers" en zone inhabitée, la mise en place d'un écran acoustique à proximité d'une crèche.

Par ailleurs, un des volets important de ce plan d'action concerne l'information et la sensibilisation de la population et des acteurs économiques sur les problèmes liés aux bruits.

Il a donc été décidé, en complément d'actions plus ciblées, en particulier en milieu scolaire et auprès des jeunes musiciens, d'élaborer et de diffuser de façon large, une brochure d'information et de conseils sur "Le bruit dans la Ville" et, courant 2001, de réaliser une information sur les bruits de la vie quotidienne (musique, bricolage, animaux...) sous la forme de bandes dessinées qui paraîtront une fois par trimestre dans le bulletin municipal "Oxygène".

Contact :

Ville d'Aulnay-sous-Bois - SCHS
M. Le Gal - Tél. : 01 48 68 72 58



Le bruit est l'un des quatre thèmes abordé par la campagne "éco-citoyenneté" à Nice

Pour que Nice reste Nice... Assez d'incivisme !

La mairie de Nice a mis en place, le 18 janvier dernier, une campagne de communication intitulée "Pour que Nice reste Nice... Assez d'incivisme" pour les sensibiliser les habitants à l'éco-citoyenneté. Il s'agit de les inciter à acquérir des gestes civiques ou à corriger des actes d'incivisme. Cette campagne a pour objectif de faire évoluer les comportements des Niçois.

Les attentes des populations urbaines en matière de propreté, d'hygiène, de confort et de tranquillité sont de plus en plus fortes et elles tiennent pour parties responsables les collectivités locales des nuisances subies.

À Nice, malgré les investissements importants de la municipalité tant en moyens financiers que matériels et humains pour assurer la propreté et la quiétude de la ville, la population reste insatisfaite du résultat. Les Niçois ont parfaitement conscience que l'essentiel des difficultés rencontrées provient de l'incivisme caractérisé de certains et du comportement laxiste de beaucoup d'autres.

Cette campagne de communication s'inscrit dans le cadre d'une politique volontaire de sensibilisation à la qualité de la vie et de l'environnement. La Ville de Nice souhaite provoquer chez chaque individu, chez chaque administré, une prise de conscience de ses devoirs de citoyen responsable.

Beaucoup d'argent public pourrait être économisé si la Ville pouvait éviter les dépenses -réclamées fortement par la



population - liées au nettoyage et à la remise en état des rues et des immeubles dégradés par des actes individuels ou des comportements collectifs anormaux.

La campagne porte sur quatre thèmes

- Les déjections canines : "Pour que Nice reste Nice... Surveillons nos chiens !"
- La bonne utilisation des poubelles publiques : "Pour que Nice reste Nice... Utilisons les poubelles publiques !"
- Les tags : "Pour que Nice reste Nice... Respectons ses murs !"
- et enfin le bruit : "Pour que Nice reste Nice... Halte au bruit !"

"Tout a été dit ou presque sur le bruit : il est bien un fléau à Nice en attendant d'être une fatalité, oui la ville est bruyante", telle était la phrase de conclusion d'un article reprenant les résultats d'une enquête réalisée pour le quotidien Nice Matin en avril 1999 auprès d'un échantillon de 500 personnes représentatives de la population.

80 % des nuisances sonores perceptibles à Nice sont le fait de la circulation, en particulier des pots d'échappement de certains deux roues et des coups de klaxons insistants des automobilistes. Le service communal d'hygiène et de santé qui s'occupe du traitement des plaintes de bruit de voisinage reçoit environ deux cents plaintes par an. Ces chiffres ont incité les responsables à se mobiliser et à lancer la campagne pour faire évoluer les comportements des Niçois.

Renseignements :

Mairie de Nice
Jean Marc Guérin,
directeur de l'environnement
Tél. : 04 97 13 25 25

Les riverains mobilisés contre un centre commercial

À Antibes, les riverains d'un magasin Carrefour se mobilisent pour repenser le système de livraison et la logistique d'approvisionnement afin de réduire les nuisances sonores.

C'est en juin 1998 que les riverains du magasin Carrefour d'Antibes ont alerté la mairie afin que le système de livraison de l'hypermarché soit repensé. En effet, les nombreux camions empruntaient dès le petit matin un axe qui présentait l'avantage de permettre une arrivée directe des véhicules sur la zone de réception et de déchargement du magasin et permettait d'éviter l'engorgement du rond-point principal d'entrée dans la zone commerciale.

La modification complète du système de livraison et de logistique d'approvisionnement s'est imposée comme la seule solution. Après négociation avec les riverains, le passage des camions sur l'axe le plus nuisant a été interdit avant 7 heures 15 le matin et un autre accès a été installé près de l'entrée principale. Ces mesures ont permis de réduire d'environ 50 % le nombre de passages à proximité de la zone résidentielle. Les procédures d'accès ont été revues avec tous les transporteurs et livreurs mais également la vitesse de livraison. Les magasins Carrefour ont également effectué une démarche plus globale en étudiant le regroupement possible des livraisons et en évitant de livrer juste une palette.

La Ville d'Antibes a décidé de son côté de prendre des mesures complémentaires avec notamment la pose d'un enrobé drainant.

Contact :

Ville d'Antibes
SCHS - Christian Delacroix
Tél. : 04 92 90 53 70

Région Ile-de-France : une charte des circulations douces

Une charte régionale des circulations douces, établie en concertation au sein d'un Comité qui réunit l'ensemble des associations d'usagers, les départements, les communes et les transporteurs, a été adoptée par le Conseil régional d'Ile-de-France le 21 juin 2000. L'objectif de cette charte régionale est de participer à la réduction des nuisances du trafic automobile (pollution, bruit, insécurité routière et encombrement), en offrant des alternatives attrayantes à l'utilisation de la voiture pour les déplacements de proximité.

Dans le cadre de cette politique de développement des circulations douces, la Région finance de 30 % à 50 % les études et réalisations de réseaux verts et pistes cyclables, selon la nature des projets. Les crédits attribués à cette ligne budgétaire augmentent d'année en année pour répondre aux demandes croissantes des collectivités locales et des usagers. Ainsi, en